



Commune
de Lherm

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire
COMMUNE DE LHERM

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

Feuillet n°

Arrêté du
24/08/2022

ARRÊTÉ
Repas de quartier Rue Saint-André

Acte n° 2022-6.1/69

Le Maire de Lherm (Haute-Garonne),

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation du repas de quartier, Rue Saint-André, prévu le samedi 10 septembre 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sur la Rue Saint-André sera interdite du n°2bis au n°8, le 10 septembre 2022 de 17h00 à minuit.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par les services municipaux de la Mairie de LHERM.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur..

ARTICLE 4 : Le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté.

Le Maire, Frédéric PASIAN